

Projet Diocésain



Direction Diocésaine de l'enseignement catholique - 07 février 1998

Liminaires

Le Statut de l'Enseignement catholique et son préambule ont été promulgués par la Conférence Épiscopale de France le 14 mai 1992. Conformément à l'article 28 du Statut, le Comité Diocésain de l'Enseignement catholique (CO.DI.E.C.) a pour mission de « mettre en œuvre les orientations pastorales du diocèse ».

En formulant ces orientations pastorales, l'Archevêque de Paris inspire le travail accompli par l'ensemble des établissements parisiens et précise leur mission à Paris pour les années à venir. Il remet ces orientations au Directeur diocésain et au CO.DI.E.C.

En 1984, la majorité des Français a voulu choisir librement le système d'éducation pour sa jeunesse. Cette liberté a une exigence : formuler les critères originaux qui qualifient l'Enseignement catholique à ses propres yeux.

En raison de son « caractère propre », l'Enseignement catholique reçoit de l'Église une mission spécifique que Monseigneur Jean-Marie LUSTIGER, Cardinal Archevêque de Paris a développée le 7 février 1998, lors de la Messe solennelle à Saint-Sulpice, en conclusion de la Semaine de l'Enseignement catholique de Paris : "Projet 2 000".

MESSAGE DE J. M. Lustiger aux établissements catholiques d'enseignement du Diocèse de Paris

Par votre initiative, PROJET 2000, vous situez l'Enseignement catholique de Paris entre deux événements majeurs:

- en août 1997, à Paris, les XII^e Journées Mondiales de la Jeunesse nous ont fait découvrir un visage inattendu de la jeunesse: sa disponibilité, la soif qui l'habite, son enthousiasme paisible. Nous la croyions absente et indifférente; elle est là, à la porte de l'Évangile, et demande qu'on la lui ouvre.
- l'An 2000: l'humanité entre dans le troisième millénaire de l'ère chrétienne. Le Pape nous invite à "faire la vérité" par un examen de conscience: qu'avons-nous fait des richesses matérielles et spirituelles que Dieu nous a confiées? Allons-nous nous repentir de nos fautes et nous retourner vers Dieu? Le Pape, en nous invitant à un acte d'espérance, fait appel à notre audace: nous déciderons-nous à changer notre vie pour que la jeunesse célèbre avec nous, dans la joie, cette nouvelle étape de l'histoire des hommes et de leur Salut?

Il y a quelques semaines, je vous ai conviés avec les chrétiens de Paris à faire converger tous les efforts au service de la Jeunesse dans la réalisation de Charité 2000. Aujourd'hui, vous commencez de répondre, et je m'en réjouis.

Ne pas nous endormir

Les Jeunes posent à ceux qui les éduquent - parents et société -, comme à ceux qui les enseignent, une question qui ne figure pas dans les programmes: "Quelle est votre Espérance? Pouvons-nous y croire? Vaut-elle que nous y engagions notre vie?" Nous avons, cet été, entendu cette question des jeunes. Le Pape leur a répondu pour sa part. À coup sûr, le but premier de l'école est de faire étudier les élèves. Mais, aujourd'hui, l'école ne peut esquiver d'y répondre, elle aussi. Voilà la perspective dans laquelle je vous encourage à poursuivre la réflexion entreprise sur l'Enseignement catholique. Ainsi, dans votre domaine de responsabilité, vous prendrez part, avec les chrétiens du monde entier, au Jubilé du Troisième millénaire. Vous le savez, pour cette génération, ce n'est pas le nom de l'établissement qui compte. Que Louis soit grand ou saint, de France ou de Gonzague, que Louise soit de Marillac ou seulement Michel, cela ne les émeut pas outre mesure! Ils ne comprennent que ce qu'ils expérimentent. En quoi les établissements créés par l'Église au cours des dernières décennies et du siècle passé sont-ils, à leurs yeux, catholiques? Que proposent-ils de significatif, aussi bien aux jeunes de familles catholiques qu'à ceux d'autres religions ou qu'à ceux qui se déclarent sans religion? Voilà ce qu'ils veulent savoir. Certes, une longue tradition éducative répond, comme d'habitude, à cette interrogation. Notre législation lui a même donné un nom: "le caractère propre" pour désigner l'originalité de l'Enseignement catholique au service de l'éducation de la Jeunesse de notre pays. Mais nous devons prendre garde, devant les changements rapides de la société, de ne pas nous endormir sur un titre ainsi décerné. S'il apparaissait comme un privilège sans véritable justification, il perdrait vite sa valeur aux yeux de tous. Car, vous l'avez dit vous-mêmes, les jeunes surprennent leurs aînés et les obligent à se renouveler sans cesse.

Assurer la formation des enseignants

Les enseignants, et les jeunes eux-mêmes, ont constaté combien l'ignorance religieuse est une perte majeure pour la culture. Les programmes établis par le Ministère de l'Éducation Nationale s'efforcent d'y suppléer. L'Enseignement catholique est en mesure d'aller plus loin pour répondre à la demande des jeunes et de leurs familles, demande plus réelle et sérieuse qu'on ne l'aurait imaginé: cet été, les jeunes, par leur affluence aux catéchèses, ont manifesté leur avidité. Je vous demande de travailler avec l'École-Cathédrale à mettre sur pied les formations spécialisées nécessaires, à mettre en place les conditions matérielles pour que cette culture soit dispensée à tous les niveaux et pour tous les élèves. Cela appellera peut-être un effort financier complémentaire; que les Organismes de Gestion en examinent les moyens en fonction des fins, c'est-à-dire des vraies priorités de l'Enseignement catholique. Envisagez, éventuellement, une solidarité diocésaine pour financer cette formation et la qualification de ceux qui la donneront. Cela appellera en tout cas enseignants et formateurs à un surcroît de générosité et d'enthousiasme pour aller au-delà de ce qui est seulement réglementaire, comme ils le font déjà si souvent.

Donner le témoignage de la vie de prière

Bien des élèves de vos établissements sont étrangers à toute pratique religieuse et sont parfois dans l'ignorance la plus complète à son sujet; beaucoup aussi découvrent, de façon déconcertante, le désir de l'intériorité et le goût de la prière.

Lorsqu'éclôt en eux l'intuition d'un tel chemin, ils ne rencontrent pas toujours quelqu'un qui les éclaire et leur propose les références nécessaires. Certains d'entre vous m'ont dit que des jeunes étaient surpris de ne pas toujours savoir où puiser à la source d'Eau Vive, même dans un établissement catholique.

Je vous demande d'examiner, dans chaque établissement, la qualité du lieu de prière - chapelle et oratoire -, sa dignité, son accessibilité; d'aider la communauté chrétienne, dans la diversité de ses membres, à donner le témoignage de la prière et de l'amour du Christ; d'assurer parfaitement les conditions de la vie chrétienne et de la catéchèse auprès de tous les élèves qui le désirent avec l'accord de leurs parents.

Le temps n'est plus où une école pouvait se considérer comme se suffisant à elle-même en ce domaine. C'est rendre service aux jeunes que de leur faire découvrir le visage réel de l'Église: paroisses, œuvres, mouvements, rassemblements de jeunes. Cette ouverture, loin de nuire à l'établissement, lui permet au contraire d'en recevoir une plus grande vitalité; ceux qui en ont fait l'expérience peuvent en témoigner.

Vous savez l'effort considérable des prêtres de Paris pour consacrer une part non négligeable de leur temps et de leurs forces au ministère auprès des jeunes, en particulier auprès de ceux qui vous sont confiés.

Je demande aux services diocésains compétents, en accord avec l'École-Cathédrale, d'accélérer les consultations et d'établir les dispositifs qui permettent de remplir les missions que je viens d'énumérer.

Il faudra, pour cela, fixer des contenus, des programmes et des méthodes.

Il faudra aussi intensifier l'effort pour qualifier sans cesse ceux qui assurent la catéchèse et l'initiation chrétienne. Ainsi, une habilitation diocésaine pourra leur être donnée et renouvelée, tout particulièrement aux Adjoints en Pastorale Scolaire

Favoriser l'éducation morale et civique

L'opinion publique découvre avec étonnement, voire avec effroi, le visage d'une jeunesse marquée par la violence et le désespoir. Il faut oser parler non seulement des suicides et de la drogue, mais aussi de leur absence de points de repère fermes dans le domaine de la vie morale, personnelle et sociale, comme si l'énorme entreprise d'éducation, prioritaire dans nos sociétés, n'arrivait pas à atteindre son but.

L'horizon du chômage n'en est pas la seule cause, loin de là; il en est peut-être, pour une part, une conséquence.

Il faut enfin reconnaître la fragilité des structures familiales dont les parents sont aussi les victimes.

Les jeunes eux-mêmes attendent de leurs aînés qu'ils les aident à apprendre à vivre, à se construire, même s'ils sont incapables d'en formuler la demande. Là encore, nous avons pu le percevoir en écoutant les échanges que les J.M.J. ont fait naître.

Tout cela fait peser sur l'institution scolaire des exigences qui dépassent sa seule responsabilité. L'école ne peut remplacer ni la famille, ni la société. Elle ne peut remplir sa mission que si elle permet à chacun de mieux remplir la sienne. Je vous demande d'accentuer votre effort d'éducation morale et civique. Il ne suffit pas d'expliquer le fonctionnement des institutions politiques ou économiques. Il ne suffit pas de faire quelques débats sur des problèmes d'actualité. Vous devez vraiment vous colleter avec ces questions difficiles, dans la lumière que vous donne la Foi.

Avoir reçu la révélation de la source du Bien et de la grandeur de l'homme, connaître les exigences d'un véritable combat moral, avoir découvert à quel prix se forme une volonté, tout cela fait partie de l'éducation que beaucoup de croyants et d'incroyants, dans notre pays, ont reçue de l'Église. Cette richesse, nous la devons aux jeunes et c'est aux enseignants et éducateurs ainsi qu'aux parents qu'il appartient d'honorer cette dette, dans les limites de leur vocation et de leur compétence. Ainsi, familles et éducateurs aideront la société à prendre sa juste place dans la construction morale d'une génération.

Je n'ai pas évoqué ici les domaines de la culture et de l'enseignement. Ils ne relèvent pas directement des orientations pastorales qu'il m'appartiendra de vous donner. Je le ferai plus précisément après que vous m'aurez fait part des résultats de votre travail sur les points que je viens d'indiquer.

Je prie pour vous. Je demande à Dieu de renouveler votre enthousiasme pour cette tâche prioritaire à laquelle vous consacrez vos efforts. J'en constate chaque jour les fruits: en particulier, par les vocations qui ont été éveillées et confortées grâce à vous.

Pour tout cela, je vous exprime ma vive gratitude.

Vous aiderez ces jeunes à entrer avec joie dans le Jubilé de l'An 2000. Je vous rappelle l'objectif de Charité 2000: demander aux jeunes d'imaginer et de réaliser un véritable service de leur prochain, quel qu'il soit - pauvre, isolé, méprisé, malade, jeune ou vieux; de la sorte, dans ce service accompli, ils découvriront Celui qui est la source de l'Amour, de la Charité même que nous donne le Christ Sauveur. Bon travail!

- A - REPÈRES ÉDUCATIFS

Un établissement catholique d'enseignement reçoit une mission de l'Église. Dans le cadre de son projet éducatif, il définit ses spécificités qui découlent du Statut de l'Enseignement catholique, de son projet fondateur, de son histoire et de son environnement.

"Animant du dedans la communauté éducative, la communauté chrétienne en est comme son fondement et la source de son dynamisme" (1)

Un établissement catholique d'enseignement participe aussi à un service d'intérêt général et, à ce titre, il doit respecter les clauses de l'engagement qui le lie à l'éducation nationale.

1. Ses objectifs essentiels sont :

- Accueillir le jeune, dans les différentes dimensions de sa personnalité, au sein d'une authentique communauté.
- Lui proposer l'Évangile comme chemin de vie, de bonheur et de liberté.
- L'accompagner tout au long d'un parcours scolaire qui lui procurera une formation qualifiante, au mieux de ses capacités.
- Apporter une attention prioritaire ... celui qui, sur divers plans, est moins favorisé.

2. Ses axes de vigilance sont :

La formation intellectuelle, spirituelle, sociale des élèves, ... travers la connaissance qui donne du sens, éveille la conscience morale et appelle à l'intériorité. Proposer tout ce qui permet aux élèves de se structurer:

- Avec leurs familles, assurer aux élèves catholiques les moyens d'une formation chrétienne: catéchèse régulière, participation ... des activités d'Église, mouvements, etc.
- Prévoir des lieux et des moments pour le partage, la réflexion et la prière qui trouvent régulièrement leur place dans la vie de l'établissement.
- Faire connaître explicitement la Parole de Dieu, les vérités de la Foi, l'enseignement de l'Église.
- Dans le respect de la liberté de conscience, assurer à tous les élèves une information sur le christianisme, l'histoire d'Israël, l'histoire de l'Église, présentation de la Bible, information sur la vie des chrétiens aujourd'hui, etc.
- Intégrer une éducation civique et morale éclairée par la Sainte Écriture et l'enseignement de l'Église.
- Présenter un enseignement général marqué par l'humanisme chrétien.
- Croire aux ressources de chaque élève. Ne jamais porter un jugement définitif sur lui mais, au contraire, faire en sorte qu'il soit reconnu avec ses "talents" propres.
- Guider l'élève dans le respect des consciences et des différences.
- Lui apprendre ... discerner le bien du mal.
- Veiller ... ce que les pratiques de l'établissement, dans leur nécessaire adaptation au contexte ambiant, soient en cohérence avec les valeurs évangéliques.

3. Ses pratiques :

- **A. Vivre une dimension missionnaire :**
 - Ouvrir l'esprit des élèves sur l'Église et sa mission dans le monde. Donc développer les collaborations avec diverses communautés chrétiennes: catéchismes, activités et mouvements de jeunes, etc.
 - Offrir des initiatives spécifiques capables d'épanouir les différents types de jeunes.
 - Là se situe l'apport particulier des traditions éducatives et spirituelles des différentes Congrégations.
 - Éduquer ... une solidarité pratique par l'accueil de jeunes moins favorisés financièrement, culturellement ou physiquement: classes d'adaptation, de remise ... niveau, accueil de handicapés moteur ou mentaux (trisomiques, autistes, etc.).
 - Pratiquer généreusement le soutien scolaire pour les jeunes de l'établissement, mais aussi pour d'autres.
- **B. Mobiliser les ressources humaines :**
 - Mettre en œuvre une formation permanente des professeurs et des éducateurs.
 - Faire appel ... la participation des parents.
 - Associer étroitement l'ensemble des personnels au Projet de l'établissement.
- **C. Ouvrir l'établissement à l'extérieur :**
 - Participer à la vie locale (paroisse, quartier, entreprise...). Se préoccuper de l'accueil et de l'encadrement des jeunes hors du temps scolaire.
 - Faciliter la fréquentation de la catéchèse si elle a lieu en paroisse.
 - Développer une nécessaire coordination et harmonisation de l'ensemble des établissements en réseaux qui prennent en compte:

- Le suivi personnalisé de chaque élève,
- L'intérêt des familles d'un même secteur,
- La qualité de l'image et l'équilibre de chaque établissement.

Ces dispositions sont la base de la solidarité qu'il faut promouvoir dans chaque secteur comme dans tout le diocèse.

- **D. Solidarité de tous pour l'Adaptation et l'Intégration Scolaire :**

La mise en œuvre de l'Adaptation et de l'Intégration Scolaire demande une coordination des structures et du développement. Dans ce cadre, et par un travail de groupe, une attention toute particulière sera portée sur les établissements engagés dans l'accueil des enfants et des jeunes handicapés, et sur ceux qui se sont dotés d'une structure psychopédagogique pour le traitement des difficultés scolaires.

- B - LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

Dans une société pluraliste, les motivations des familles qui ont recours aux établissements catholiques sont évidemment très différentes.

Au-delà des limites de la communauté chrétienne, tous les membres d'un établissement catholique constituent une communauté éducative définie par le Projet de l'établissement.

Quand elle est fortement identifiée par son Projet d'établissement, une communauté éducative diversifiée favorise une expérience formatrice pour la liberté personnelle et pour l'éducation aux valeurs familiales, sociales et civiques.

C'est pourquoi tous les acteurs de la communauté éducative doivent s'engager à respecter le Projet de l'établissement. Le Chef d'établissement est garant de cet engagement. Il doit en présenter clairement les enjeux à toute personne qui sollicite d'entrer dans l'établissement dont il a la charge.

1 - LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Nommé selon les modalités définies dans le Statut national (art.23) il reçoit une Lettre de Mission du Directeur diocésain qui précise les orientations à mettre en oeuvre dans son établissement :

"Le Chef d'établissement a la responsabilité des différents projets et de leur cohérence. Dans le respect des textes en vigueur qui définissent son statut, avec la responsabilité pastorale que lui confère la lettre de mission mentionnée à l'article 23 [du Statut de l'Enseignement catholique] il a la charge éducative, pédagogique, administrative et matérielle de l'établissement; il veille à ce que soient assurées les meilleures conditions de l'animation spirituelle. Il rend compte de sa responsabilité à la tutelle qui le nomme". (Art.8).

2 - LE PRÊTRE

- a - Le prêtre exerce la charge pastorale au sein de l'établissement, en collaboration avec le chef d'établissement, chacun étant appelé à exercer selon sa condition propre, la mission que Dieu a confiée à l'Église¹ (1).
- b - Au sein de la communauté chrétienne et de la communauté éducative, il exerce son ministère principalement auprès des jeunes, mais aussi auprès des personnels et des familles "rendant d'une certaine façon présent l'Évêque, et assumant pour sa part ses charges et sa sollicitude" (2).
- c - Il exerce un rôle spécifique dans l'équipe d'animation pastorale. Il veille à ce que la communauté chrétienne confesse, célèbre la Foi et l'annonce à toute la communauté éducative, pour tout l'établissement. Il veille à l'authenticité et à la qualité de la catéchèse et des célébrations sacramentelles, ainsi qu'à l'orientation missionnaire de la communauté.
- d - des jeunes qui ont beaucoup reçu, il doit rappeler, sans se lasser, l'urgence de la mission, l'appel aux vocations sacerdotales et religieuses et les exigences du mariage chrétien.

3 - L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

Savoirs, savoir-faire et savoir-être sont les axes de son action pédagogique et éducative dans le respect du caractère propre de l'établissement:

- **a - Les enseignants :**

Ils doivent maîtriser leur discipline et se montrer des pédagogues capables d'accompagner l'élève dans son cheminement. Leur adhésion théorique et pratique au projet éducatif implique une formation permanente, y compris dans le domaine culturel chrétien.

- **b - Le groupe d'animation pastorale :**

- 1. Tous ceux, prêtres et laïcs, qui assurent l'animation chrétienne de l'établissement contribuent à l'annonce explicite de Jésus-Christ et soutiennent jeunes et adultes dans leur évolution personnelle et dans leur vie d'Église.
- 2. Les chefs d'établissements pourront s'entourer d'Adjoints en Pastorale Scolaire chargés de la mise en oeuvre des orientations pastorales. Ces personnes seront nommées par le chef d'établissement et l'aumônier, en accord avec la tutelle. Elles rendent compte régulièrement de leur action au Chef d'établissement, à l'Aumônier (ou au Prêtre référent) ainsi qu'à la Tutelle.

- **c - Les personnels d'encadrement et de surveillance :**

Ils ont un rôle essentiel de dialogue, d'écoute et d'accompagnement. Ils travaillent en étroite collaboration avec les enseignants et les autres membres de l'équipe éducative.

- **d - Les personnels d'administration et de service:**

Par leur rôle primordial dans le fonctionnement de l'Établissement, ils participent à la mise en œuvre de son projet.

4 - L'ÉLÈVE

L'élève est au cœur du projet éducatif de l'établissement. Ce projet vise à le révéler à lui-même, à lui donner le sens de la communauté, à le rendre progressivement acteur de son propre devenir et capable de donner un sens à sa vie. L'élève élabore ainsi son projet personnel soutenu par les orientations pédagogiques et éducatives de l'établissement. (Cf. 5A: "Repères éducatifs").

5 - LES PARENTS

Rassemblés dans leur Association de Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre (A.P.E.L.), ils soutiennent moralement et financièrement les actions de l'Enseignement catholique et de ses établissements, notamment grâce aux cotisations des parents.

Premiers responsables de l'éducation de leurs enfants, les parents sont des partenaires à part entière de la communauté éducative. - ce titre, ils se doivent de considérer l'école comme un lieu d'engagement et non pas de consommation.

Ils respectent le caractère propre de l'établissement qu'ils ont librement choisi, en s'investissant dans certains secteurs déterminants de la vie scolaire et chrétienne, à l'invitation et sous l'autorité des responsables.

Sous la responsabilité du Chef d'établissement, et dans le cadre du Conseil d'établissement, ils prennent leur part à la rédaction et à la mise en œuvre du projet éducatif. Le Président de leur A.P.E.L., ou son représentant, participe également à la gestion de l'établissement en tant que membre de droit de l'OGEC (Organisme de Gestion).

6 - L'ORGANISME DE GESTION DE L'ÉTABLISSEMENT

Il est composé d'administrateurs bénévoles, indépendants des structures de l'établissement, qui rendent un service d'Église.

- a - Responsables de la gestion et de la pérennité de l'établissement, ils sont partie prenante du Projet Éducatif y compris dans sa dimension pastorale. Ils élaborent, avec le Chef d'établissement, le budget annuel et veillent à son exécution. Ils s'assurent du bon équilibre financier à court et moyen termes.
- b - Ils aident le Chef d'établissement et son équipe éducative à valoriser l'image de qualité de l'établissement. La collaboration entre l'OGEC et le Chef d'établissement doit être étroite et confiante, dans le respect mutuel des rôles de chacun.
- c - L'accueil des familles, indépendamment de leur situation financière, doit demeurer un souci prioritaire.
- d - Les établissements catholiques d'enseignement de Paris participent, de façon générale, à la vie du Diocèse, et plus particulièrement au fonctionnement des Services diocésains et des organismes reconnus par l'Enseignement catholique du Diocèse.

7 - LA FORMATION CONTINUE

La mission ecclésiale des établissements catholiques exige une formation initiale et continue particulière.

Le Directeur diocésain n'engagera comme Chefs d'établissement que des candidats dotés d'une solide formation chrétienne et dans la communion plénière avec l'Église catholique.

Lors de son entrée en fonction, le Chef d'établissement s'engagera à participer aux formations proposées par la Direction diocésaine dans le cadre des Formations diocésaines, notamment à l'École Cathédrale. Le respect de cet engagement doit être pris en compte dans l'évaluation régulière et le renouvellement de la Lettre de Mission.

De même, les Chefs d'établissement proposeront aux familles, éducateurs et enseignants une formation chrétienne régulière et adaptée, définie en accord avec le Directeur diocésain. Ils insisteront toujours sur l'importance, pour les intéressés, de suivre des formations qui les mettent en liaison avec d'autres communautés chrétiennes.

1. Canon 204 - in "Statut de l'Enseignement catholique" Préambule § 5

2. Vatican II, "Lumen Gentium" 528 - in "Statut de l'Enseignement catholique" Préambule § 5

C - Le CO.DI.E.C. - La DIRECTION DIOCÉSAINE - Les TUTELLES

Rappel :

"L'Évêque est responsable de l'Enseignement catholique de son diocèse au sens des Canons 800 ... 806 du Code du Droit Canonique. Il mandate ou agréé des autorités de tutelle diocésaines ou congréganistes, assistées de Conseils de tutelle".

Statut de l'Enseignement catholique, Titre II, Article 14.

1. Le CO.DI.E.C

Instance qui représente l'ensemble des partenaires de la Communauté éducative, le CO.DI.E.C. indique les orientations souhaitées pour assurer la dynamique de l'Enseignement catholique du Diocèse.

Afin d'accomplir cette mission :

- Il suscite une approche prospective des réalités parisiennes;
- Il encourage les initiatives individuelles et celles des réseaux;
- Il les valide, garantissant ainsi la cohérence de l'ensemble dans le respect du Projet Diocésain.
- Il accompagne les acteurs pour une aide ... la décision quand la situation le requiert.

2. LA DIRECTION DIOCÉSAINE

- A. Le Directeur diocésain est nommé par l'Évêque qui lui précise sa mission. Il revient au Directeur diocésain de la mettre en œuvre et d'en rendre compte régulièrement.
"En concertation avec les instances responsables des établissements, il est chargé de vérifier la qualité culturelle et pédagogique de ceux-ci, il veille ... leur qualité chrétienne et ... leur conformité avec les orientations diocésaines." (1)
- B. La Direction Diocésaine tient d'abord ... se définir en tant qu'équipe. Elle se veut dynamique, au service des établissements et de leur développement.
 - Elle assure le rôle d'animation pastorale et pédagogique, et met en œuvre les orientations du CO.DI.E.C.
 - Elle favorise la diversité des formes d'accueil et d'enseignement, notamment dans le domaine professionnel, technologique et d'intégration, tout en respectant les spécificités.
 - Elle contribue ... inscrire l'ensemble des actions de réseaux et de secteurs dans une ligne cohérente et continue. Les Chefs d'établissements s'organisent en réseaux. L'Équipe diocésaine définit et anime des groupements géographiques d'établissements: les secteurs.
 - La Direction diocésaine contribue ... rendre visible l'Enseignement catholique diocésain dans son unité et sa diversité.
 - Elle évalue régulièrement ses différentes missions, établit des priorités afin de poursuivre les orientations précédentes.

3. LES TUTELLES DIOCÉSAINES ET CONGRÉGANISTES

- A. "La Tutelle contribue à entretenir le dynamisme des Communautés éducatives des établissements selon son inspiration particulière" (2)
 - Elles s'y emploient en privilégiant l'accueil, l'écoute, l'accompagnement, le suivi;
 - Elles s'appuient sur un partenariat où laïcs, prêtres, religieux(es) s'engagent à porter ensemble leurs projets spécifiques;
 - Elles mettent en place les formations permanentes appropriées;
 - Elles se retrouvent régulièrement, dans le cadre des instances concernées, pour s'entendre sur les ouvertures et fermetures ainsi que sur la répartition des moyens;
 - Elles créent un mode d'accompagnement des établissements, notamment par les visites de Tutelle;
 - Elles travaillent en réseaux (diocésains et/ou congréganistes) et servent ainsi les orientations générales de l'Enseignement catholique.
- B. Les établissements sous tutelle congréganiste ont un projet éducatif marqué par le charisme et la spiritualité de la Congrégation religieuse.
 - Ils s'enracinent dans une histoire spirituelle et pédagogique qui remonte au fondateur, tout en l'adaptant aux situations actuelles.
 - Ils mettent en place les instances de ressourcement, de formation, les réseaux et les initiatives capables d'assurer la pérennité originelle.

1. Statut de l'Enseignement catholique, Titre 3, Article 36

2. Statut de l'Enseignement catholique, Titre 2, Article 17

TEXTES DE RÉFÉRENCES CONSEILLÉS

- **Statut de l'Enseignement catholique**

promulgué par la Conférence des Évêques de France le 14 mai 1992 complété, amendé, et promulgué par le Conseil Permanent de la Conférence épiscopale le 11 mars 1996.

- **L'École catholique au seuil du troisième millénaire**

Texte de la Congrégation pour l'Éducation Catholique (pour les séminaires et les Institutions d'enseignement)
Décembre 1997

- **Statut du Chef d'établissement du second degré**

Octobre-Novembre 1996

- **Texte sur la mission spécifique du Chef d'établissement du premier degré**

Octobre 1997

- **Orientation pour une politique éducative dans l'Enseignement catholique français "Donner du sens ... l'école"**

Comité National de l'Enseignement catholique Français (1994)